

22/07/2024

Mairie de VILLEROY 77410

Communauté de Communes Plaines et Monts de France
Canton de Claye-Souilly
Arrondissement de Meaux
Département de Seine & Marne



ARRÊTÉ : AR_2024_023

Arrêté de circulation pour vérification et contrôle des points d'eau incendie sur toute la commune

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213.1 à L2213.6,
Vu le nouveau code de la route et notamment les articles : R 411.8, R 411.25,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Considérant la demande du SMAEP DE LA GOELE sise 6 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE à DAMMARTIN EN GOELE 77230, représenté par Madame Isabelle BERTEAU
Lieu **sur toute la commune de VILLEROY – 77 410**
pour travaux : **Interventions pour vérification et contrôle des points d'eau incendie**
Date : **du 23 juillet 2024 pour une durée de 40 jours**,
il convient de réglementer

ARRÊTE

Article 1 - Le SMAEP DE LA GOELE, représenté par Madame Isabelle BERTEAU, est autorisée à mandater l'entreprise suivante:

- la limousine et réseaux contrôle 43bis rue des frères lumières 77173 CHEVRY COSSIGNY pour intervenir sur toute la commune de Villeroy pour la vérification et la contrôle des points d'eau incendie de la commune.

Article 2 - La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par le pétitionnaire la société résonnance et réseaux contrôle.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera public et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 - Ampliation de cet arrêté transmise à Messieurs :
Le Commandant de Gendarmerie de SAINT- SOUPPLETS ;
Le Commandant de la Brigade de Pompiers de SAINT- SOUPPLETS ;
L'ingénieur subdivisionnaire de la D.D.T. ;
le SMAEP de la GOELE
la société résonnancet réseaux contrôle

Le 22/07/2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Guy LATHELIZE

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Meaux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/07/2024 077-217705151-20240722-AR_2024_023-AR